

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
Département de **Philologie classique*****Bachelor:***
Philologie classique
Plan d'études
Domaine I (120 crédits ECTS)**Bases légales**

Le présent plan d'études s'appuie sur le **Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines**. Il entre en vigueur le 1^{er} août 2026. Les étudiant-e-s qui débutent leurs études à partir du semestre d'automne 2026 y sont donc automatiquement soumis-es.

Description générale du programme

Ce programme en philologie classique se donne pour objectif de couvrir l'étude de la littérature grecque, d'Homère à l'époque byzantine, et de la littérature latine, des débuts de la République à l'époque des humanistes. La formation repose sur l'apprentissage et l'approfondissement des langues grecque et latine par des exercices et des lectures de textes en langue originale ainsi que sur l'interprétation des textes littéraires par des cours et des proséminaires. Elle accorde une place importante au travail autonome et à la propédeutique scientifique dans le cadre des proséminaires et des lectures individuelles approfondies. L'étude des témoignages littéraires permet d'acquérir la maîtrise des méthodes philologiques et est replacée dans le cadre plus large de la culture et de l'histoire gréco-romaine. Au terme de leur Bachelor, les étudiant-e-s seront en mesure de situer les textes anciens dans leur contexte historique et littéraire ainsi que de porter un jugement critique sur les interprétations traditionnelles et de les approfondir. Ils ou elles auront en outre acquis des méthodes pour la comparaison des cultures et l'analyse interculturelle. Leurs connaissances de la littérature et de la culture de l'Antiquité gréco-romaine leur permettront par ailleurs d'aiguiser leur regard sur les développements culturels, sociaux et politiques actuels et de les replacer dans un contexte plus large. Grâce à une conscience approfondie de la genèse historique des genres littéraires et d'autres conventions culturelles, sociales et politiques, ils ou elles seront capables d'en faire une évaluation critique et de les remettre en question.

Conditions d'admission

Les conditions d'accès sont en principe une maturité fédérale avec latin et grec ou un titre jugé équivalent.

Admission au programme sans connaissance préalable du latin et/ou du grec :

Si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas remplies, durant les premières années d'études les cours « Initiation au latin » (2 semestres) et « Initiation au grec » (2 semestres) offerts par le département doivent être suivis dans la ou les langue(s) qui manque(nt). Durant ce rattrapage, il est possible de suivre les cours de littérature et d'histoire dans les modules 1, 2, 5, 6 et les unités d'enseignement des modules 7 et 8. Toutes les autres unités d'enseignement ne peuvent être suivies qu'après avoir passé avec succès l'évaluation dans la ou les langue(s) manquante(s).

Langues d'enseignement et mention bilingue

L'enseignement est dispensé en français et en allemand. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à rédiger leurs travaux écrits et à passer leurs examens écrits et oraux dans l'une des deux langues. Avec l'accord de l'enseignant-e, une autre langue peut être choisie.

L'étudiant-e qui fréquente des enseignements en langue allemande et en langue française dans une proportion de min. 40% dans chaque langue et réussit l'évaluation dans la langue correspondante reçoit la mention bilingue pour le programme Philologie classique.

Début et durée des études

Les études peuvent débuter au semestre d'automne (septembre) ou au semestre de printemps (février). La durée minimale des études est de 6 semestres. La durée maximale des études est de 18 semestres (voir Échec définitif).

Structure générale du programme

Ce programme, qui couvre les trois années d'études de Bachelor, prévoit pour la première année deux modules propédeutiques permettant de consolider les connaissances de base en langues et littératures grecques et latines (modules 1 et 2 à 15 crédits ECTS chacun) ainsi que d'acquérir les fondements méthodologiques, auxquels s'ajoutent deux modules de lecture (modules 3 et 4 à 12 crédits ECTS chacun), deux modules de littérature (modules 5 et 6 à 18 crédits ECTS chacun), un module de compétences générales (module 7 à 18 crédits ECTS) et un module de compétences transversales (module 8 à 12 crédits ECTS).

Les étudiant-e-s qui n'ont pas réussi l'examen de fin de première année (modules 1 et 2) ne sont pas autorisé-e-s à suivre des enseignements dispensés dans les modules 3 et 4, mais peuvent suivre les cours de littérature des modules 5 et 6.

ORGANISATION GÉNÉRALE

	CRÉDITS
1. GREC PROPÉDEUTIQUE	15
Histoire de la littérature grecque	3
Histoire grecque	3
Exercices de grec	3
Langue grecque	3
Lecture grecque	3
2. LATIN PROPÉDEUTIQUE	15
Histoire de la littérature latine	3
Histoire romaine	3
Exercices de latin	3
Langue latine	3
Lecture latine	3
3. LECTURE GRECQUE	12
2 lectures grecques	2x3
Lectures individuelles approfondies de grec	6
4. LECTURE LATINE	12
2 lectures latines	2x3
Lectures individuelles approfondies de latin	6
5. LITTÉRATURE GRECQUE	18
2 cours de littérature grecque	2x3
2 proséminaires de grec	2x6
6. LITTÉRATURE LATINE	18
2 cours de littérature latine	2x3
2 proséminaires de latin	2x6
7. COMPÉTENCES GÉNÉRALES	18
Introduction à la philologie classique	3
Mythologie gréco-romaine	3
Introduction à la littérature de l'Antiquité tardive	3
Littérature chrétienne	3
Etudes latines de la Renaissance : 1 cours de littérature ou 1 lecture	3
Langue et littérature grecques ou latines : à choix	3
8. COMPÉTENCES TRANSVERSALES (SOFT SKILLS)	12
Histoire, archéologie, histoire de l'art, musicologie	
Littérature	
Philosophie	
Patristique, Droit romain	
Langues anciennes (copte, syriaque, égyptien, ...)	
Égyptologie	
Latin de la Renaissance	
Réception de l'Antiquité ou toute autre unité d'enseignement ayant un lien avec l'Antiquité	

DESCRIPTION DES MODULES

MODULE 1 : GREC PROPÉDEUTIQUE (15 CRÉDITS ECTS)

- | | |
|-------------------|--|
| 15 CRÉDITS | Le module propédeutique de grec (15 crédits ECTS) consolide les compétences de base en dispensant un enseignement général à la fois sur la langue grecque et sur le contexte historique et littéraire. Les objectifs de formation comprennent une introduction aux méthodes des études en langue et culture grecques, à l'histoire de cette discipline et à ses objets d'études. |
|-------------------|--|
- 3 CRÉDITS** **Histoire de la littérature grecque**
D'Homère à l'époque impériale, le survol des textes littéraires de langue grecque doit permettre aux étudiant-e-s de mieux contextualiser les auteurs dans une époque, un genre et dans une tradition littéraire.
- 3 CRÉDITS** **Histoire grecque**
Ce cours général, offert par le Département d'histoire, fournit un cadre chronologique en abordant les grands moments de l'histoire grecque. L'intitulé de ce cours varie.
- 3 CRÉDITS** **Exercices de grec**
Les étudiant-e-s consolident leurs connaissances grammaticales à travers différents exercices.
- 3 CRÉDITS** **Langue grecque**
Dans le cadre de ce cours, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances en histoire de la langue grecque (et de ses dialectes), ils se familiarisent avec les notions rhétoriques et stylistiques et renforcent leur maîtrise de la métrique.
- 3 CRÉDITS** **Lecture grecque**
Cette unité d'enseignement basée sur des textes en langue originale (grec), permet aux étudiant-e-s d'entraîner leurs compétences de traduction et d'enrichir leur vocabulaire.

MODULE 2 : LATIN PROPÉDEUTIQUE (15 CRÉDITS ECTS)

- | | |
|-------------------|---|
| 15 CRÉDITS | Le module propédeutique de latin (15 crédits ECTS) consolide les compétences de base en dispensant un enseignement général à la fois sur la langue latine et sur le contexte historique et littéraire. Les objectifs de formation comprennent une introduction aux méthodes des études en langue et culture latines, à l'histoire de cette discipline et à ses objets d'études. |
|-------------------|---|
- 3 CRÉDITS** **Histoire de la littérature latine**
Des débuts de la République à la fin de l'époque impériale, le survol des textes littéraires de langue latine doit permettre aux étudiant-e-s de mieux contextualiser les auteurs dans une époque, un genre et dans une tradition littéraire.
- 3 CRÉDITS** **Histoire romaine**
Ce cours général, offert par le Département d'histoire, fournit un cadre chronologique en abordant les grands moments de l'histoire romaine. L'intitulé de ce cours varie.
- 3 CRÉDITS** **Exercices de latin**
Les étudiant-e-s consolident leurs connaissances grammaticales à travers différents exercices.

3 Langue latine
CRÉDITS Dans le cadre de ce cours, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances en histoire de la langue latine, ils se familiarisent avec les notions rhétoriques et stylistiques et renforcent leur maîtrise de la métrique.

3 Lecture latine
CRÉDITS Cette unité d'enseignement, basée sur des textes en langue originale (latin), permet aux étudiant-e-s d'entraîner leurs compétences de traduction et d'enrichir leur vocabulaire.

MODULE 3 : LECTURE GRECQUE (12 CRÉDITS ECTS)

12 CRÉDITS Sur la base des compétences acquises dans le module 1, le module de lecture grecque (12 crédits ECTS) permet d'entraîner les compétences de traduction du grec tout en donnant l'occasion d'approfondir la connaissance d'un auteur ou d'un genre. Les objectifs de formation comprennent la maîtrise des techniques de la traduction et de l'analyse stylistique, rhétorique et littéraire.
Ce module ne peut être débuté qu'après la réussite de l'Examen de fin de première année.

2x3 CRÉDITS **2 lectures grecques**
Dans le cadre de ces deux unités d'enseignement destinées conjointement aux étudiant-e-s de 2^e et de 3^e année et choisies, en principe, l'une en 2^e année et l'autre en 3^e année, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes en langue originale (grec) dont le commentaire linguistique et littéraire, dispensé par l'enseignant-e, vise à renforcer leurs connaissances.

6 CRÉDITS **Lectures individuelles approfondies de grec**
Dès la validation d'une lecture grecque et d'un proséminaire de grec, les étudiant-e-s établissent individuellement un corpus de textes (approuvés par le ou la professeur-e) pour lequel ils ou elles préparent – en travail personnel – une traduction et un commentaire minimal en vue d'un examen oral.

MODULE 4 : LECTURE LATINE (12 CRÉDITS ECTS)

12 CRÉDITS Sur la base des compétences acquises dans le module 2, le module de lecture latine (12 crédits ECTS) permet d'entraîner les compétences de traduction du latin tout en donnant l'occasion d'approfondir la connaissance d'un auteur ou d'un genre. Les objectifs de formation comprennent la maîtrise des techniques de la traduction et de l'analyse stylistique, rhétorique et littéraire.
Ce module ne peut être débuté qu'après la réussite de l'Examen de fin de première année.

2x3 CRÉDITS **2 lectures latines**
Dans le cadre de ces deux unités d'enseignement destinées conjointement aux étudiant-e-s de 2^e et de 3^e année et choisies, en principe, l'une en 2^e année et l'autre en 3^e année, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes en langue originale (latin) dont le commentaire linguistique et littéraire, dispensé par l'enseignant-e, vise à renforcer leurs connaissances.

6 CRÉDITS **Lectures individuelles approfondies de latin**
Dès la validation d'une lecture latine et d'un proséminaire de latin, les étudiant-e-s établissent individuellement un corpus de textes (approuvés par le ou la professeur-e) pour lequel ils ou elles préparent – en travail personnel – une traduction et un commentaire minimal en vue d'un examen oral.

MODULE 5 : LITTÉRATURE GRECQUE (18 CRÉDITS ECTS)

18 CRÉDITS Le module de littérature grecque (18 crédits ECTS), constitué de 2 cours magistraux et de 2 proséminaires, dispense des connaissances plus spécifiques au sujet de la littérature grecque. Les objectifs de formation comprennent des compétences en histoire de la littérature, interprétation littéraire et recherche individuelle.

2x3 CRÉDITS **2 cours de littérature grecque**
Les cours de littérature permettent aux étudiant-e-s d'aborder des auteurs, des genres, des motifs ou des aspects plus précis de la langue et de la littérature grecques.

2x6 CRÉDITS **2 proséminaires de grec**
Dans le cadre des deux proséminaires destinés conjointement aux étudiant-e-s de 2^e et de 3^e année et choisis en principe l'un en 2^e année et l'autre en 3^e année, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes antiques en langue originale (grec) et à développer une réflexion sur des aspects précis concernant un auteur ou une œuvre littéraire grecque. Pour cela, ils utilisent les outils propres à la recherche en philologie classique.

MODULE 6 : LITTÉRATURE LATINE (18 CRÉDITS ECTS)

18 CRÉDITS Le module de littérature latine (18 crédits ECTS), constitué de 2 cours magistraux et de 2 proséminaires, dispense des connaissances plus spécifiques au sujet de la littérature latine. Les objectifs de formation comprennent des compétences en histoire de la littérature, interprétation littéraire et recherche individuelle.

2x3 CRÉDITS **2 cours de littérature latine**
Les cours de littérature permettent aux étudiant-e-s d'aborder des auteurs, des genres, des motifs ou des aspects plus précis de la langue et de la littérature latines.

2x6 CRÉDITS **2 proséminaires de latin**
Dans le cadre des deux proséminaires destinés conjointement aux étudiant-e-s de 2^e et de 3^e année et choisis généralement l'un en 2^e année et l'autre en 3^e année, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes antiques en langue originale (latin) et à développer une réflexion sur des aspects précis concernant un auteur ou une œuvre littéraire latine. Pour cela, ils utilisent les outils propres à la recherche en philologie classique.

MODULE 7 : COMPÉTENCES GÉNÉRALES (18 CRÉDITS ECTS)

18 CRÉDITS Le module de compétences générales (18 crédits ECTS) offre une série d'enseignements généraux qui devront être suivis tout au long des études de Bachelor. Les objectifs de formation sont des connaissances en méthodologie ainsi qu'en histoire littéraire, culturelle et religieuse de l'Antiquité grecque et romaine et une ouverture sur la littérature latine de la Renaissance.

3 CRÉDITS **Introduction à la philologie classique**
Ce cours initie les étudiant-e-s au métier de philologue en leur fournissant les bases méthodologiques et en leur présentant les principaux outils. Ce cours doit être suivi durant la première année de Bachelor.

- 3**
CRÉDITS **Mythologie gréco-romaine**
Ce cours général offre un aperçu des grands mythes de l'Antiquité et de leurs représentations. Ce cours est normalement suivi durant la deuxième année de Bachelor.
- 3**
CRÉDITS **Introduction à la littérature de l'Antiquité tardive**
Ce cours donne un survol de la littérature de l'Antiquité tardive. Il présente les développements et innovations propres à la littérature de cette période à travers un choix de textes représentatifs. Ce cours est normalement suivi durant la troisième année de Bachelor.
- 3**
CRÉDITS **Littérature chrétienne**
Ce cours général, offert par le département de Patristique de la Faculté de théologie, permet aux étudiant-e-s de situer les auteurs et les textes chrétiens les plus importants de l'Antiquité tardive dans leur contexte littéraire, historique et théologique. Ce cours, dont l'intitulé varie, est normalement suivi durant la troisième année de Bachelor.
- 3**
CRÉDITS **Etudes latines de la Renaissance : 1 cours de littérature de la Renaissance ou 1 lecture**
Les étudiant-e-s suivent un cours de littérature ou une lecture dans le domaine des études latines de la Renaissance. L'intitulé de cette unité d'enseignement varie.
- 3**
CRÉDITS **Langue et littérature grecques ou latines : à choix**
Les étudiant-e-s suivent une lecture ou un cours de littérature grecque ou latine (y compris de la Renaissance).

MODULE 8 : COMPÉTENCES TRANSVERSALES / SOFT SKILLS (12 CRÉDITS ECTS)	
---	--

- | | |
|-----------------------------|---|
| 12
CRÉDITS | Ce module permet aux étudiant-e-s de compléter leur cursus de Bachelor par l'acquisition de compétences complémentaires à travers des unités d'enseignement présentant un lien avec l'Antiquité offertes par d'autres départements et facultés. Les objectifs de formation comprennent une vision large des sciences de l'Antiquité et une appréciation de la réception de l'Antiquité à travers les époques postérieures. |
| 12
CRÉDITS | Pour valider ce module, les étudiant-e-s suivent plusieurs unités d'enseignement présentant un lien avec l'Antiquité pour un total de 12 crédits ECTS. Ces unités d'enseignement appartiennent à une seule ou à plusieurs disciplines de leur choix parmi lesquelles : histoire, archéologie, histoire de l'art, musicologie, littérature, philosophie, patristique, droit romain, langues anciennes (copte, syriaque, égyptien, ...), égyptologie, études latines de la Renaissance, réception de l'Antiquité. |

ÉVALUATION

Conformément au Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines, chap. II, articles 13 à 26 concernant l'évaluation des prestations d'études, chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation écrite ou orale soit au cours du semestre soit lors d'une session d'examens. Le mode d'évaluation est spécifié au début du semestre. Toutes les notes doivent être suffisantes.

1. Les épreuves ayant reçu une note insuffisante peuvent être répétées une fois. En cas d'échec à la deuxième tentative, l'étudiant-e est en échec définitif à l'unité d'enseignement.
2. L'évaluation doit être réussie dans les quatre sessions d'examens suivant l'inscription à l'unité d'enseignement. Le non-respect de cette règle mène à un échec définitif à l'unité d'enseignement.
3. Chaque unité d'enseignement est en principe validée par une évaluation notée. Dans le cas de plusieurs évaluations dans une même unité d'enseignement, c'est la moyenne qui compte.
 - 3.1. Pour les cours de littérature, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen à la fin du semestre ou durant la session d'examens.
 - 3.2. Pour les lectures, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un ou des test(s) de traduction durant la période des cours et peut être complétée par un examen oral.
 - 3.3. Pour les lectures individuelles approfondies, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen oral.
 - 3.4. Pour les proséminaires, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur une présentation orale et un travail écrit (interprétation littéraire) d'une dizaine de pages au minimum.
 - 3.5. Pour les exercices et les cours de langue, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen écrit à la fin du semestre.
 - 3.6. Les unités d'enseignement offertes par d'autres départements ou facultés dans les modules 1, 2, 7 et 8 font l'objet d'une évaluation propre au département ou à la Faculté qui les offrent.

EXAMEN DE FIN DE PREMIÈRE ANNÉE

Selon le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines, art. 29, les étudiant-e-s doivent avoir réussi leur examen de fin de première année au plus tard avant le début du cinquième semestre d'études. L'examen de fin de première année correspond à la validation des Modules 1 et 2.

ÉCHEC DÉFINITIF

L'échec définitif au programme entraîne l'interdiction de poursuivre les études de Bachelor en Philologie classique comme domaine I. Un échec définitif est possible dans trois situations :

1. la non-réussite de l'examen de fin de première année dans les délais ;
2. la non-réussite, après deux tentatives, ou la non-validation dans le cadre des quatre sessions d'examens prévues, d'au moins une des unités d'enseignement suivantes :
 - a. Introduction à la philologie classique
 - b. Histoire de la littérature grecque
 - c. Histoire de la littérature latine
 - d. Exercices de grec
 - e. Exercices de latin
 - f. Langue grecque
 - g. Langue latine
 - h. Mythologie gréco-romaine

- i. Introduction à la littérature de l'Antiquité tardive
 - j. Lectures individuelles approfondies de grec
 - k. Lectures individuelles approfondies de latin.
3. le dépassement de la durée maximale des études, soit 18 semestres.

Dans le cas d'un échec définitif dans l'une des deux langues (grec ou latin) qui constituent ce programme d'études de Domaine I, les programmes d'études de l'autre langue restent accessibles en tant que Domaine II (Langue et culture grecques ou Langue et culture latines).

Notes de module et note finale

La note d'un module est la moyenne des notes obtenues dans les unités d'enseignement notées constituant le module.

La moyenne des 8 modules constitue la note finale.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET MESURES TRANSITOIRES

1. Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2026.
2. Les étudiant-e-s ayant débuté leurs études avant le semestre d'automne 2026 et étant soumis-es au plan d'études du 1^{er} septembre 2017 du programme d'études « Philologie Classique » peuvent transiter vers le présent plan d'études jusqu'au début du semestre d'automne 2026.
3. Les étudiant-e-s ayant débuté leurs études avant le semestre d'automne 2026 et étant soumis-es au plan d'études du 1^{er} septembre 2017 du programme d'études peuvent poursuivre leurs études dans l'ancien plan d'études. Cependant, dès le semestre d'automne 2029, tous les étudiant-e-s seront soumis-es au présent plan d'études.
4. Le ou la conseiller/ère aux études décide des modalités de transition en fonction de l'avancement des études.